

L'Adresse—M. Baker

Nous avons entendu ensuite le député de York-Ouest (M. Fleming) nous parler du programme de stabilisation du revenu. Je l'ai écouté nous exposer comment il est coûteux et difficile et comment le programme sélectif qui s'appuie en réalité sur le programme de contrôle du gouvernement lui est tellement supérieur. Et comme je l'entendais vanter les qualités du programme du gouvernement dans la lutte contre l'inflation, cela m'a rappelé, et à d'autres députés aussi peut-être, certaines statistiques renversantes. Par exemple, au cours des douze derniers mois, l'inflation a fait perdre au travailleur moyen \$5 par jour en pouvoir d'achat. En fonction du pouvoir d'achat, son salaire a baissé depuis septembre et est demeuré presque à l'état statique depuis la fin d'avril.

Les produits alimentaires qui coûtaient \$15, l'an dernier, coûtent \$17.50 en ce moment. Une maison qui coûtait, l'an dernier, \$29,600 coûte maintenant \$31,680. Le coût des vêtements est passé de \$134.70 à \$144.80. Les obligations d'épargne du Canada achetées \$1,000 en 1972 ont maintenant un pouvoir d'achat—et je vous prie de remarquer que l'intérêt est compris—de seulement \$959, une perte de \$41 pour ce qui est censé être une valeur de tout repos. De plus, l'intérêt des obligations est impossible. La vente des obligations d'épargne du Canada a brusquement baissé au cours de l'année passée.

Voici une autre série d'éches. En 1972, l'indice du coût de la vie avait augmenté de 5.1 p. 100 au cours de l'année, il s'accroît maintenant au taux de 19 p. 100. Mais le comble, c'est l'annonce faite dernièrement que les cotisations d'assurance-chômage des employeurs et des employés vont être majorées de 40 p. 100; on ne dit pas quelle sera la part du secteur public. Que les ministériels ne viennent pas nous parler des difficultés et du coût d'un programme de stabilisation économique. Nous devrions plutôt, je crois, écouter le peuple canadien qui fait les frais de ce que je ne saurais qualifier que de paresse administrative de la part du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de représenter ici nombre de fonctionnaires, d'employés de sociétés de la couronne et d'organismes gouvernementaux et de membres des forces armées du Canada avec leurs femmes et leurs enfants. Je n'aime pas être obligé de le rappeler, mais en conséquence de la décision d'identifier et finalement désigner des postes bilingues dans la Fonction publique, j'ai reçu plus de lettres et d'appels téléphoniques à ce sujet que pour toute autre question, y compris la peine capitale, depuis mon arrivée ici. D'après le ton de ces lettres et de ces appels téléphoniques, il est évident que la difficulté de mettre en œuvre une politique de bilinguisme dans la Fonction publique, qui devait être résolue par les directives approuvées par le Parlement, a de fait pris plus d'acuité et je crois, par conséquent, que le moral de la Fonction publique est sérieusement miné. Monsieur l'Orateur, c'est le service qui en souffre.

Le plus tragique, c'est que cette démoralisation se produise au sein d'une fonction publique qui, dans ses grandes lignes, a accepté le principe sur lequel se fonde la loi sur les langues officielles. Comme la plupart des Canadiens, les fonctionnaires y ont vu des principes directeurs qui permettraient à tous les Canadiens de demander, en français ou en anglais, des services du gouvernement fédéral et de les obtenir; à cet égard, ils ont reconnu qu'avec le temps, la fonction publique acquerrait la faculté de traiter et de travailler dans ces deux langues. Personne ne pouvait raisonnablement compter ni escompter qu'un siècle d'histoire dans la Fonction publique et ailleurs serait aboli

[M. Baker.]

en une brève décennie. Cela devait être le fruit d'une lente évolution.

Les difficultés et les craintes que l'on m'a transmises procèdent de deux aspects. Tout d'abord, le gouvernement a eu tort de fixer la date limite à 1973, reportée maintenant à 1975, car c'est une échéance impossible à respecter, du fait du nombre des postes. S'ajoute à cela un fardeau supplémentaire. La date limite de 1976 devait s'appliquer à 25,000 postes bilingues. Or, voici maintenant que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a reconnu—personne ne peut encore en croire ses oreilles—que ses chiffres sont 100 p. 100 en deçà de la vérité. Il s'agirait en fait de 50,000 postes. Le ministre se trouve une fois de plus parmi le nombre croissant de ministres qui ont entièrement tort.

Monsieur l'Orateur, pour découvrir ce que représente réellement ce chiffre de 50,000 postes bilingues, il nous faut considérer le nombre de personnes qui suivront les cours et échoueront et celui des personnes qui devront être formées à leur place, de même également que les vacances occasionnées par les mises à la retraite qui devront également être comblées. Même si les postes désignés s'élèvent à moins de 50,000, je me risque à affirmer que le programme de formation figurera au nombre des plus coûteux depuis la Confédération et qu'il y a des doutes sérieux que ses objectifs puissent jamais être atteints. Je soutiens que la seule façon dont on pourrait probablement atteindre cet objectif consisterait à recruter sciemment un nombre considérable de Canadiens qui soient bilingues à leur entrée en fonctions ou à abaisser les critères de compétence de telle façon qu'un grand nombre de fonctionnaires à la sortie de ces cours ne seraient que statistiquement bilingues. La première solution serait discriminatoire et la seconde, un gaspillage flagrant de fonds publics.

Le véritable point faible réside dans l'insistance que le gouvernement actuel a choisi de mettre sur les méthodes de réalisation. Il a choisi de mettre davantage l'accent sur l'objectif secondaire du programme, c'est-à-dire les communications au sein du service, que sur l'objectif primordial, c'est-à-dire l'aptitude des fonctionnaires à communiquer avec le public dans les deux langues officielles. Je vous ferai remarquer à ce propos, monsieur l'Orateur, en présence du président du Conseil du Trésor, que le gouvernement a mis la charette devant les bœufs. C'est pourquoi l'allure de la mise en œuvre a pris des proportions révolutionnaires. Le coût, en termes monétaires, si jamais on établit les faits, sera astronomique et, en termes humains, je suggère qu'il sera hors mesures. Les fonctionnaires se sentent comprimés dans un cadre temporel impossible. Ils voient leur carrière compromise, leur avancement menacé. Il s'agit d'un fait qui se produit aujourd'hui dans la Fonction publique.

● (1650)

On ne tient pas compte de l'intention fondamentale et primaire de la loi sur les langues officielles. La clause du grand-père, telle que déclarée par M. Pearson dans cette Chambre, est oubliée. Les pressions du Conseil du Trésor—de fait, certains ont décrit le président du Conseil du Trésor comme le sergent de section de cette marche forcée—nous ont menés à cette exagération de nos besoins, et je dis avec toute la conviction possible qu'il est temps de reconnaître et de faire face aux excès d'un programme qui cause des soucis aux fonctionnaires, des frais incalculables aux contribuables, et qui, lentement mais sûrement, secoue la confiance et diminue le moral de ceux qui ont consacré leur vie à la Fonction publique.